

ARFOG-LAFAYETTE

PROJET ASSOCIATIF

(Adopté par l'Assemblée générale du 26 juin 2014)

PRINCIPES et VALEURS :

L'action d'ARFOG-LAFAYETTE est dédiée à des personnes qui sont en situation matérielle, morale et sociale difficile afin de les accompagner dans leur recherche d'insertion sociale et d'autonomie pérenne.

L'association se donne pour mission d'intervenir sur les conséquences et de lutter contre les causes de la pauvreté, de l'exclusion, de la violence et de la précarité.

Son activité se développe au sein de services complémentaires d'accueil, d'hébergement et d'accès au logement, de conseil, d'accompagnement et de formation qui sont tous animés par une même volonté d'offrir aux publics concernés :

- Le respect de leur dignité, de leur identité et de leur intégrité morale et physique ;
- Les conditions nécessaires pour leur permettre de développer des liens familiaux et de progresser vers un épanouissement personnel ;
- Les moyens d'apprendre à vivre ensemble, en citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs droits, aptes à participer à la vie collective et respectueux de leur environnement ;
- La confiance dans leur capacité à développer leur potentiel et leurs compétences pour surmonter les causes de leur précarité ou de leur exclusion ;
- L'écoute et l'attention bienveillantes qui leur permettent de se sentir compris et acceptés dans la diversité de leurs itinéraires personnels et des causes collectives qui les ont conduits à des situations difficiles ;
- La présence d'un personnel compétent, conscient de ses responsabilités, attentif aux réalités humaines de chacun, disponible, apte à les aider dans leurs démarches et à les éclairer dans leur discernement.

ARFOG-LAFAYETTE est une association reconnue d'utilité publique depuis 1912, indépendante, fidèle à des valeurs fondamentales de laïcité, de solidarité, de bienveillance et de fraternité. Dans l'exercice de ses missions, elle privilégie sa finalité sociale par rapport à toute autre considération et place la personne humaine au cœur de sa démarche

DOMAINES de COMPETENCE :

Issue de la fusion de plusieurs associations qui ont développé leurs activités dans des domaines connexes, ARFOG-LAFAYETTE propose des services regroupés actuellement autour de quatre pôles de compétence professionnalisés :

- Adultes et Familles, et plus spécialement femmes seules avec enfants, femmes victimes de violence accueillies en urgence, familles en mal de logement ;
- Jeunes en rupture familiale ou sociale, ayant besoin d'accompagnement et de protection ;
- Petite Enfance, avec une expertise particulière auprès des jeunes enfants en souffrance ;
- Formation et Insertion sociale et professionnelle, en particulier pour un public peu qualifié et loin de l'emploi.

Un service d'accueil en gare tenu par des bénévoles complète ce dispositif.

ARFOG-LAFAYETTE élargit régulièrement son champ d'activité en fonction des difficultés qu'elle perçoit auprès des publics accueillis et pour répondre aux nécessités exprimées par les pouvoirs publics qui assurent le financement de son action. Dans ce but, l'association a pour principe d'anticiper les besoins avec ses équipes, en optimisant son organisation et en adaptant constamment ses moyens pour être en capacité de répondre aux appels à projet dans les conditions requises de compétence professionnelle et de gestion rigoureuse.

L'association, de droit privé, est attachée aux règles de la vie associative. Solidaire de l'action publique en faveur des plus défavorisés, elle reste maîtresse de son développement et des secteurs dans lesquels elle souhaite s'investir, afin de conserver sa fidélité aux principes qui guident son action et à son engagement en faveur des familles, des jeunes et des femmes avec ou sans enfants.

MODE d'ACTION :

L'association est soutenue par ses adhérents qui sont consultés chaque année lors des assemblées générales et élisent les membres du conseil d'administration. Elle est gérée par un conseil d'administration et son bureau qui déterminent ses objectifs, opèrent les choix stratégiques et nomment le directeur général. Elle est dirigée par un directeur général assisté d'un comité de direction formé des principaux cadres fonctionnels et opérationnels représentant la diversité de ses activités. Elle est accompagnée pour certaines actions par des bénévoles qui prennent en charge des domaines spécifiques de son intervention. Le conseil d'administration est garant de l'unité de l'association.

Pour l'exercice de chacune de ses missions, ARFOG-LAFAYETTE privilégie une démarche de responsabilité partagée qui engage conjointement l'association et la personne accompagnée.

Cette démarche repose sur l'engagement d'un personnel très qualifié, adhérent aux principes qui animent l'association et ouvert à un processus d'amélioration permanente de son savoir et de ses méthodes qui prend appui sur l'évaluation périodique de son action. ARFOG-LAFAYETTE met en œuvre une politique de développement individuel pour l'ensemble de son personnel. Elle lui propose des formations destinées à développer son expertise et facilite l'expression de la diversité et de la complémentarité des compétences. Elle promeut l'initiative des équipes et la mobilité interne ainsi que la transversalité entre établissements et services. Elle encourage la complémentarité entre les pôles.

ARFOG-LAFAYETTE inscrit son action dans la complémentarité du travail des services sociaux des différentes collectivités et dans un constant dialogue, tant avec ses financeurs qu'avec son environnement institutionnel et professionnel. Dans ce but, l'association privilégie le travail en réseau qui lui permet de partager son expérience de terrain et sa réflexion avec d'autres acteurs de même nature au sein d'instances collectives.

Pour l'accomplissement de ses missions, ARFOG-LAFAYETTE dispose d'un patrimoine propre, notamment immobilier, qui leur est entièrement dédié. Elle optimise les moyens financiers qui lui sont alloués par les pouvoirs publics, au titre des missions d'intérêt général qui lui sont confiées. Elle perçoit aussi les cotisations dons et legs qui lui sont consentis par des personnes privées ainsi que les contributions et subventions d'institutions qui souhaitent soutenir tout ou partie de son activité.